La venue du Seigneur et la purification du sanctuaire

J.L. Favez

1877

Tiens ferme ce que tu as. (Apoc. 3, 11)

Entre toutes les précieuses vérités de la Parole de Dieu, la promesse du retour de notre Seigneur offre cet intérêt, qu'elle embrasse toutes les autres vérités, et qu'elle les présente à la foi du chrétien dans la solennité de leur réalisation en gloire. Le Seigneur vient : dans ce moment béni, Celui qui nous a rachetés recueillera le fruit de Son travail, et les enfants de Dieu trouveront l'accomplissement de leur espérance. Le Christ ne sera plus caché en Dieu : nos yeux Le verront. Tous les saints, réunis à leur Sauveur, jouiront des délices de Sa présence et de Sa gloire. Le désert sera franchi. Épreuves de patience, luttes spirituelles, tout sera terminé. Seul, le bonheur d'être à Christ demeurera. Béni soit Celui qui vient pour nous recueillir dans la maison du Père!

Mais, par la faiblesse et l'infidélité de l'homme, la vérité de Dieu, qui lui est confiée ici-bas, est exposée à perdre de sa puissance et de sa pureté. La promesse dont nous parlons n'y a point échappé. Elle a été négligée : les vierges, sorties au-devant de l'Époux, se sont endormies [Matt. 25, 5] dans l'oubli de Son retour, et cette vérité a fini par tomber dans le domaine de ceux qui disent : « Où est la promesse de Sa venue ? » [2 Pier. 3, 4]. Si elle n'est pas entièrement disparue, ce qui en reste a tellement perdu de sa pureté, qu'on n'y reconnaît plus la promesse une fois donnée, et que le retour du Seigneur est devenu un sujet d'effroi à ceux pour qui il devrait être une délivrance et un sujet de joie. Parce qu'après le départ de l'Église, à l'arrivée de Jésus, il y aura des jugements pour soumettre les royaumes du monde à Dieu et à Son Christ, on a voulu que les appelés de la présente économie, l'Église, se trouvent enveloppés dans la scène de ces jugements.

Un journal, édité par la Société des Adventistes américains, et qui s'intitule : Les signes des temps, a publié, dans un de ses derniers numéros, deux articles pour combattre la doctrine de l'enlèvement de l'Église auprès du Seigneur, avant les jugements qui précéderont le règne de paix. Le premier est intitulé : « Il n'y a point d'avènement de Christ silencieux et invisible ». Ne fût-il question que de savoir si l'enlèvement de l'Église sera bruyant ou silencieux, visible ou invisible aux habitants de la terre, je n'aurais pas pris la peine d'en écrire. Mais, pour soutenir ce qu'il lui plaît de préciser, l'auteur de ces articles jette l'Église dans la configuration du jour du Seigneur, car, selon lui, elle sera encore sur la terre quand le Fils de l'homme apparaîtra sur les nuées du ciel. C'est cela que nous désirons redresser.

Tout le système de l'auteur repose sur la confusion qu'il fait en associant deux passages : 1 Thessaloniciens 4, 15 à 17 et Matthieu 24, 31. Le premier de ces passages, le voici :

« Car nous vous disons ceci par la parole du Seigneur : que nous, les vivants, qui demeurons jusqu'à la venue du Seigneur, nous ne devancerons aucunement ceux qui se sont endormis. Car le Seigneur lui-même, avec un cri de commandement, avec une voix d'archange, et avec la trompette de Dieu, descendra du ciel ; et les morts en Christ ressusciteront premièrement; puis nous, les vivants qui demeurons, nous serons ravis

ensemble avec eux dans les nuées à la rencontre du Seigneur, en l'air; et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur».

L'auteur y ajoute 1 Corinthiens 15, 51 et 52 : « Voici je vous dis un mystère : Nous ne nous endormirons pas tous, mais nous serons tous changés : en un instant, en un clin d'œil, à la dernière trompette, car la trompette sonnera et les morts seront ressuscités incorruptibles, et nous, nous serons changés ». Puis il fait remarquer que la résurrection ici mentionnée, est celle dont Paul a aussi parlé dans 1 Thessaloniciens 4, 16, ce que nous admettons. Mais ensuite, il cite Matthieu 24, 30 et 31 : « Et alors paraîtra le signe du Fils de l'homme dans le ciel : et alors toutes les tribus de la terre se lamenteront et verront le Fils de l'homme venant sur les nuées du ciel, avec puissance et une grande gloire. Et il enverra ses anges avec un grand son de trompette; et ils rassembleront ses élus des quatre vents, depuis l'un des bouts du ciel jusqu'à l'autre bout ». Et l'auteur conclut que c'est un seul et même événement qui est annoncé par la trompette de 1 Corinthiens 15 et celle de Matthieu 24. D'après cela, l'Église se trouverait sur la scène de ce monde, quand le Fils de l'homme apparaîtra, et ce serait seulement alors qu'aurait lieu son rassemblement par le son de la trompette.

Ainsi le veut la doctrine adventiste; mais nous sommes fondés à dire que l'Église sera *avec* le Seigneur quand II descendra, et qu'elle ne se trouvera pas sur la terre lors de Son apparition, dans le moment où les tribus de la terre se lamenteront de Le voir arriver.

Nous lisons, dans la première épître aux Thessaloniciens, chapitre 3, verset 13, ces paroles : « Pour affermir vos cœurs sans reproche en sainteté, devant notre Dieu et Père, en la venue de notre Seigneur Jésus avec tous ses saints ». Nous avons ici la déclaration que les saints viendront avec le Seigneur. Si l'on insistait pour voir en eux des anges, parce qu'il est dit autre part que le Fils de l'homme viendra et tous les anges avec Lui, je répondrais que rien, dans le texte, ne porte à penser que cela a été écrit pour que les fidèles de Thessalonique vissent des anges dans les saints qui viendront avec le Seigneur. Les chrétiens, et par ce nom il faut entendre les croyants sous l'évangile, sont des *saints*. Cela est trop connu des lecteurs de la Parole de Dieu pour qu'il soit nécessaire de le démontrer par des exemples. Le Seigneur viendra avec tous Ses saints. On ne peut pas exclure du cortège ceux du Nouveau Testament. S'il en manquait un seul, le Seigneur ne viendrait pas avec *tous*.

À ce premier témoignage, nous ajoutons celui d'Apocalypse 19, où nous voyons que, dans le moment où le Seigneur s'apprête à descendre, l'Épouse est auprès de Lui dans le ciel. Elle est déjà réunie en haut, avec le Seigneur. Elle n'attend pas qu'll apparaisse pour être rassemblée. Nous lisons : «Les noces de l'Agneau sont venues, et sa femme s'est préparée; et il lui a été donné d'être vêtue de fin lin, éclatant et pur, car le fin lin, ce sont les justices des saints. Et il me dit : Écris : Bienheureux ceux qui sont conviés au banquet des noces de l'Agneau... Et je vis le ciel ouvert : et voici un cheval blanc, et celui qui est assis dessus appelé fidèle et véritable; et il juge et combat en justice... Et son nom s'appelle : «La parole de Dieu»; et les armées qui sont dans le ciel le suivaient sur des chevaux blancs, vêtues de fin lin, blanc et pur» (Apoc. 19, 7-9, 11, 13-14).

Comme on peut le remarquer, ces armées qui suivent le Seigneur, quand II descend, sont « vêtues de fin lin blanc et pur », et de ce fin lin, il est dit : « Ce sont les justices des saints ». Le texte porte cette note en marge : ou « les justes faits ». Quels saints ? Ceux qui, ayant connu le péché, en ont été rachetés, et ont marché dans la justice. La justice est la prérogative des sauvés. Christ est notre justice. Nous sommes justifiés par la foi en Son sang. C'est ainsi que la grâce justifie des impies. Nous subsistons devant Dieu sous le bénéfice de la justice imputée. Mais, de plus, la justice a ses manifestations pratiques chez les rachetés : le nouvel homme est créé selon Dieu, en justice et sainteté de la vérité (Éph. 4, 24) ; on s'applique à ce qui est bon, et l'on fait le bien en subordination à Dieu. Paul maniait les armes de la justice de la main droite et de la gauche (2 Cor. 6, 7) ; il

demandait, pour les Philippiens, qu'ils fussent remplis du fruit de la justice (Phil. 1, 11); et il recommande au combattant la cuirasse de la justice (Éph. 6, 14). Quand la gloire sera venue, la justice, l'un des ornements de la grâce, aura, dans les saints, sa manifestation publique. Et c'est là la signification de ces paroles : «Les armées qui sont dans le ciel le suivaient... vêtues de fin lin blanc et pur ». Or, il n'y a pas de question sur ce fait : les armées qui accompagnent le Seigneur sont en haut avec Lui avant qu'il descende.

Le passage de 1 Thessaloniciens 4, 15 à 17, qu'on avance contre cette vérité, ne signifie cependant pas autre chose que les deux déjà fournis; et il est étonnant que l'auteur l'ait employé comme une arme contre la foi de ceux qui attendent l'enlèvement de l'Église auprès du Seigneur, avant Son apparition. Dès le commencement de cette épître, l'apôtre a mentionné plusieurs fois la venue de Jésus, en présentant divers détails; mais quand il arrive au chapitre 4, il embrasse une plus grande étendue du sujet, écrivant pour dissiper chez les Thessaloniciens des inquiétudes au sujet de ceux d'entre eux qui s'étaient endormis au Seigneur. Les survivants attendaient de voir Sa venue en leurs jours; ils étaient formés à cette attente par les enseignements de l'apôtre; mais ils ne savaient que penser de ceux qui ne seraient plus là. Paul les rassure en leur disant que, lorsque Dieu amènera de nouveau Jésus qui mourut et qui est ressuscité, Il amènera aussi avec Lui tous les croyants qui se sont endormis, et il donne les détails de ce qui aura lieu pour qu'ils viennent avec Jésus. Ils seront préalablement réunis à Lui. La trompette sonnera, et tous ceux qui se sont endormis et qui ressusciteront, et ceux qui, présents sur la terre, seront changés — tous s'en iront au-devant du Seigneur, en l'air, et ils trouveront dans cet événement la part qui est propre à leur espérance : ils seront toujours avec le Seigneur. Consolation bénie pour ceux qui attendent! Bonheur pour tous les rachetés!

Ensuite, Paul revient au sujet général de l'arrivée de Jésus. Il aurait été convenable que l'auteur, quand il a cité le passage où nous lisons que le Seigneur viendra avec une trompette de Dieu donner le signal de notre réunion auprès de Lui, eût cité le verset précédent que voici : « Car si nous croyons que Jésus mourut et qu'il est ressuscité, de même aussi, avec lui, Dieu amènera ceux qui se sont endormis par Jésus » (1 Thess. 4, 14). Dieu amènera Jésus, et, avec Lui, ceux qui se sont endormis en Lui. La suite du passage montre que ce sera aussi la part de ceux qui seront demeurés jusqu'à ce moment. Or, quand vient le Seigneur avec ceux qui ont cru, Il apparaît sur la scène de ce monde, dans ce qui appartient aux temps et aux saisons, et c'est le « jour du Seigneur » — jour de trouble pour ceux qui ne connaissent pas Dieu et ceux qui n'obéissent pas à l'évangile de notre Seigneur Jésus Christ. Et nous voyons que Paul ne confond point ces deux moments, car il dit du second que ce sera un jour de jugement et de destruction. Telle est la teneur des versets qui suivent immédiatement ceux que l'auteur a cité. Nous lisons : « Consolez-vous donc l'un l'autre par ces paroles. Mais pour ce qui est des temps et des saisons, frères, vous n'avez pas besoin qu'on vous en écrive; car vous savez vous-mêmes parfaitement que le jour du Seigneur vient comme un larron dans la nuit. Quand ils diront : « Paix et sûreté », alors une subite destruction viendra sur eux, comme les douleurs sur celle qui est enceinte, et ils n'échapperont point » (1 Thess. 4, 18 à 5, 3).

Cette révélation est donnée aux saints, mais elle ne les concerne pas. Paul ici parle d'une tout autre manière que lorsqu'il donne ce qui est propre à leur espérance et à leur salut. Si l'on descend dans les temps et saisons, on a affaire avec le jour du Seigneur. Mais il n'est pas besoin d'en écrire aux saints. Leurs intérêts sont autre part. Et l'on voit qu'en parlant de ceux qui seront sur la terre, quand viendra le jour du Seigneur, Paul dit : « Ils », « eux » : quand *ils* diront : « Paix et sûreté », alors une subite destruction viendra sur *eux*. Les saints n'y sont pas compris. Évidemment, monter au ciel, au-devant du Seigneur, pour être avec Lui, ce n'est pas se trouver sur la terre avec ceux qui seront surpris par une subite destruction. Les premiers auront trouvé leur salut dans leur rassemblement auprès du Seigneur, en haut, car leur départ à l'arrivée de Jésus les sort de la scène du

jugement pour les réunir à leur Sauveur (1 Thess. 1, 10), tandis que le monde subira la colère et le châtiment de Celui qui viendra pour être, dans ce jour-là, admiré dans tous ceux qui auront cru (2 Thess. 1, 10).

Or, dans cet événement, c'est Dieu qui amène Jésus, car le Seigneur ne vient pas de Son chef : Il ne se lève du trône que lorsque Dieu a mis Ses ennemis pour Son marchepied; alors Il descend pour accomplir le décret. Nous voyons la même chose au psaume 2. Quand Il demandera les nations, le Christ les recevra de l'Éternel en héritage; après, Il en prendra possession en puissance et en jugement; mais Il les reçoit de Dieu, avant de les posséder de fait. Celui qui possède toutes choses, par droit de création, s'est abaissé en devenant serviteur, et les gloires qui résultent de Son abaissement, Il les reçoit de Son Dieu et Père. Là se trouve une des beautés et des grandeurs du mystère de la piété.

Mais quand II vient, les siens l'accompagnent; Dieu les amène aussi avec Lui. Et remarquons l'état harmonique dans lequel ils sont placés, déjà ici-bas, relativement à cette grâce. Après avoir décrit, dans les trois premiers versets (1 Thess. 5, 1-3), les maux qui surprendront ce monde au jour de Christ, l'apôtre immédiatement rassure les saints en leur rappelant que, par le fait de leur position en Christ, il n'y a pas lieu pour eux d'être surpris par ce jour. Ils ne sont pas des ténèbres. Ils sont « des fils de la lumière et des fils du jour »; la grâce souveraine de Dieu les a placés dans cet élément, et les a faits tels. Viennent ensuite des exhortations à reconnaître cette grâce et à se conduire d'une manière qui y réponde. Elle a ses droits, jamais reniés : ceux qu'elle a mis dans la lumière doivent se conduire comme ayant cette place. Ils y manquent trop souvent, hélas! Également, s'ils ont une responsabilité, elle découle premièrement de la position que Dieu leur a donnée devant Lui, dans Sa grâce.

Nous pouvons donc, avant de passer plus loin, déclarer, par la Parole de Dieu, que les saints appelés de l'évangile ont la sécurité de ne pas être laissés sur la terre pour le jour du Seigneur. L'association qu'on a voulu faire entre 1 Thessaloniciens 4, 15 à 17 et Matthieu 24, 30 et 31, n'est pas fondée. Le seul passage de cette épître, qui supporte d'être associé à Matthieu 24, 30 et 31, est celui que l'auteur aurait fourni, s'il avait cité quatre versets de plus. Il devait donner 1 Thessaloniciens 5, 1 à 3. En faisant autrement, il a détourné un passage de sa signification, et travaillé à détruire l'espérance du chrétien.

Qu'il y ait sur la terre, d'après Matthieu 24, 31, des élus qui seront rassemblés, à l'apparition du Seigneur, quand II enverra Ses anges avec un grand son de trompette, c'est évident, le passage le dit; mais, encore une fois, ce que le Seigneur accomplit quand II est là, ce n'est pas l'acte de descendre accompagné de tous Ses saints. Il y a une famille de sauvés autre que celle qui participe à l'appel céleste. Cette affirmation ne causera aucune surprise au lecteur qui a donné un peu d'attention aux Écritures. Il y a un résidu de la nation d'Israël, une classe de justes qui sont demeurés fidèles à l'Éternel quand Israël se détournait, et qui, déjà connus au temps des prophètes (És. 1), ont traversé les âges postérieurs et se retrouveront à la fin, dans leur caractère de justes en Israël. Ils traverseront dans la souffrance ces jours terribles. Mais le Seigneur les délivrera et les rétablira dans la terre de la promesse, pour les temps de rafraîchissement qui doivent suivre. Ce sujet est d'un grand intérêt, auquel la brièveté de cet opuscule ne me permet pas de donner l'attention que je voudrais. Disons seulement que leur titre d'« élus » n'implique pas nécessairement qu'ils soient de l'Église. Le prophète Ésaïe a dit, et précisément au sujet de ce résidu : « Mes élus hériteront le pays » (És. 65, 9). Et dans le chapitre même qui nous occupe, nous lisons : « À cause des élus, ces jours-là seront abrégés » (Matt. 24, 22). Ces jours seront abrégés, afin de les sauver, parce qu'ils doivent demeurer pour recevoir la terre en héritage, et que les méchants seront à l'œuvre pour les détruire. Qu'est-il besoin d'abréger les jours pour sauver l'Église qui entre par la résurrection dans son héritage? S'ils tombent sous les coups des persécuteurs, les saints demeurent toujours dans les conditions de leur appel. C'est donc à tort que l'auteur réunit sans distinction ces deux classes de fidèles. Il confond l'Église avec le résidu d'Israël.

Même confusion à l'égard des trompettes. L'auteur, avec une certaine confiance, considérant que la trompette qui ressuscite les enfants de Dieu est appelée la « dernière » et raisonnant sur cette expression, nous apprend qu'après la dernière, il ne peut pas y en avoir une autre, que, par conséquent, celle de Matthieu 24 ne peut pas sonner après celle de 1 Thessaloniciens 4, et qu'ainsi ce n'est qu'une seule et même trompette, mentionnée dans les deux passages. Pas mal pour le raisonnement, mais ce n'est pas assez pour nous. Nous pensons qu'on doit respecter la Parole de Dieu, et moins raisonner. Sûrement, il y a une cause pour laquelle cette trompette est appelée « la dernière ». Est-ce parce qu'elle termine une série de signaux, peut-être les choses mentionnées dans 1 Thessaloniciens 4, 16 : « Cri de commandement, voix d'archange et trompette de Dieu », sur quoi je ne prononce rien ? Ou bien est-ce une allusion au mode de commandement dans les armées de l'époque ? On ne sait. L'auteur, du reste, n'a pas entrepris de nous l'expliquer. Qu'il disserte sur un mot, cela ne saurait annuler les privilèges donnés à ceux que la Parole de Dieu appelle : « les prémices de ses créatures » [Jacq. 1, 18], ni détruire le caractère distinctif et céleste de leur rassemblement auprès du Seigneur. D'ailleurs, une trompette sonnera après la dernière, voire même après celle de Matthieu 24, 31. Elle sonnera, de par l'Éternel, pour ramener les résidus d'Égypte et d'Assyrie, quand Il aura de nouveau établi Sa demeure à Jérusalem, sur la sainte montagne (És. 27, 13).

Le premier des deux articles qui nous sont consacrés, dans la feuille adventiste, est intitulé : « Il n'y a point d'avènement de Christ silencieux et invisible ». L'auteur combat, dit-il, la doctrine qui prétend « que lorsque le Christ viendra, il ôtera son Église sans que le monde en sache rien », et « cette doctrine, selon lui, est la principale pierre angulaire » de la théorie qu'il examine. Je ne sache pas qu'il y ait, parmi les chrétiens qu'il a en vue, une doctrine sur ce point, et surtout une doctrine qui s'exprime dans ces termes : le titre évidemment a été ainsi rédigé par les intéressés , et cela rend facile la tâche du critique. Il est facile de prouver que l'avènement de Christ ne sera pas silencieux, puisqu'll sera accompagné du son de la trompette. Mais la question est : Qui entendra cette trompette ?

La doctrine reçue par les chrétiens qui attendent la venue du Seigneur pour l'enlèvement de l'Église, est que cet événement sera distinct de l'apparition de Christ, en Son jour, pour le jugement, qu'il aura lieu auparavant et qu'il ne concerne point le monde. L'Église, famille céleste, trouvera sa part dans la venue de Christ, en étant recueillie et introduite par son Sauveur dans la maison du Père, en haut. Elle n'est point du monde, bien qu'elle soit dans le monde pour un temps; et par son départ elle laissera ce monde à sa responsabilité et à ses affaires; séparation qui a lieu déjà ici-bas, dans l'œuvre de la foi, mais qui sera consommée en ce moment-là. Rien de surprenant, si, occupé du départ de l'Église, quelqu'un se dit : « Le monde le saura-t-il ? ». Et parfois ce quelqu'un en fera la question à son frère; mais nous ne savons pas que cela aille plus loin. Ce que nous savons, c'est qu'il y a plus de bruit, là-dessus, dans la feuille adventiste, que dans aucun de nos écrits. La trompette sonnera, et ceux qui l'entendront, ce sont premièrement ceux que l'événement intéresse et qui, à ce signal, seront ressuscités — ceux que la grâce de Dieu a placés auparavant dans la condition de fils de la lumière et de fils du jour; tandis que ceux qui dorment dans les ténèbres et qui sont gens du dehors, y demeurent étrangers. Ajoutons que l'analogie avec l'enlèvement d'Hénoc et celui d'Élie, nous fait plutôt admettre que le monde ne sera pas témoin de l'enlèvement de l'Église.

L'auteur veut qu'on reconnaisse le ton modéré de ses articles. Bien. Mais j'ai une réserve à faire sur le procédé en général. Je ne puis l'approuver, s'il écrit contre des doctrines qui ne sont pas de sa confession, de le faire sur les informations qu'il a reçues d'une personne hostile à ceux qui les retiennent. Or c'est d'après de

tels renseignements que l'auteur refait nos doctrines, et qu'il construit un édifice, aisé à démolir ensuite. Puis il reste toujours que le ton ne saurait valider le fond des choses, et qu'un écrit qui a pour but de retrancher une vérité de la Parole de Dieu, lors même qu'il évite les expressions choquantes, est toujours un mauvais écrit.

Le second article de la feuille adventiste prétend montrer le chemin par lequel viendra le Seigneur, mais, en vérité, il l'obstrue plutôt. «Le Christ, dit l'article, donna à son Église l'instruction de la manière dont elle devrait veiller pour attendre cet événement. Il donna l'histoire prophétique d'événements successifs s'étendant jusqu'à son avènement (Matt. 24; Marc 13; Luc 21) ». Nous voici donc en présence de choses qui doivent arriver avant le Seigneur. Présenter ainsi la venue du Seigneur, a le malheureux effet de détourner des saines pensées de la foi qui veille, parce que s'il y a « une histoire d'événements successifs » qui doit s'accomplir avant l'arrivée du Seigneur, ces événements passent les premiers, et c'est eux qu'on a en vue. Il n'y a pas d'attente immédiate pendant cette durée.

Est-ce l'intention du Seigneur qu'on ne L'attende qu'après une chaîne d'événements? — Nous sommes loin de le croire. On voit, lorsqu'll a parlé de Son retour, qu'll a exhorté les disciples à L'attendre toujours, et à se tenir prêts comme si l'événement allait avoir lieu d'une manière soudaine. « Vous aussi soyez prêts; car, à l'heure que vous ne pensez pas, le Fils de l'homme viendra » (Matt. 24, 44).

« Que vos reins soient ceints, et vos lampes allumées ; et soyez vous-mêmes semblables à des hommes qui attendent leur maître, quand il reviendra des noces, afin que, quand il viendra et qu'il heurtera, ils lui ouvrent aussitôt» (Luc 12, 35-36). Ce qui est à remarquer ici, c'est l'attente continue dans laquelle sont placés les enfants de Dieu par l'évangile; c'est de voir en particulier que, dans un passage où l'Église, famille céleste, n'est pas proprement en vue, mais le royaume qui, devenant céleste par le départ du Seigneur, embrasse également dans sa sphère des choses terrestres, il est recommandé à ceux qui héritent du royaume d'attendre en permanence. Un des changements que l'évangile a apportés, a été de substituer les bénédictions célestes aux avantages terrestres dans lesquels les Juifs pouvaient chercher la faveur de Dieu. Et le Seigneur, quand vint le moment auquel Son message de paix était rejeté au milieu des Juifs, en a marqué la transition, quand II a dit : « Ne crains pas, petit troupeau, car il a plu à votre Père de vous donner le royaume... Faites-vous des bourses qui ne vieillissent pas, un trésor qui ne défaille pas, dans les cieux, d'où le voleur n'approche pas... » (Luc 12, 32-33). Or cette vérité est un des principes essentiels de l'évangile : c'est à un appel céleste que les frères saints participent (Héb. 3, 1), et c'est pour le prix de cet appel que Paul courait (Phil. 3, 14). Le Seigneur fait ainsi disparaître les avantages terrestres devant la grandeur et le prix céleste du royaume; et, comme le royaume est à venir, Il exhorte les disciples à se tenir dans une attitude expectante, ayant les reins ceints et les lampes allumées, comme Israël en Égypte quand il attendait le signal du départ. Et, ainsi qu'on le voit, cette exhortation embrasse toute la durée pendant laquelle on attend le royaume — tout le temps de l'absence de Celui qui viendra et prendra connaissance de la conduite de Ses serviteurs.

Or les disciples ont attendu de cette manière. C'est ce qui explique la préoccupation des Thessaloniciens au sujet de ceux des leurs qui s'étaient endormis au Seigneur. Les Corinthiens, eux aussi, bien qu'éprouvés, pour un temps, par des troubles intérieurs, attendaient la révélation du Seigneur Jésus Christ. Or s'il y avait pour eux quelque chose entre le moment présent et la réalisation de leur espérance, c'étaient les dons du Saint Esprit qu'ils devaient faire valoir, en attendant le Seigneur, et non une chaîne d'événements qu'ils verraient se dérouler auparavant. Il leur est dit : « Vous ne manquez d'aucun don de grâce pendant que vous attendez la révélation de notre Seigneur Jésus Christ » (1 Cor. 1, 7).

Vouloir nous donner « une histoire prophétique d'événements », c'est faire précisément ce que le Seigneur a évité, car II n'a point voulu dire à quelle veille de la nuit II arriverait; et voici la feuille adventiste qui se charge de

nous dire que ce serait après « la grande tribulation du pouvoir papal » et après qu'on aurait vu « des signes dans le soleil, etc. ». D'ailleurs, établir une longue chaîne d'événements, avant l'arrivée du Seigneur, signifie qu'on a du temps devant soi. Si les premiers disciples l'avaient cru ainsi, ils n'auraient dû attendre le Seigneur que pour un temps fort éloigné. Et le méchant serviteur aurait trouvé son compte dans une théorie qui lui aurait permis de dire : « Mon maître tarde à venir ».

Un autre défaut du système, c'est de réduire la redoutable crise qui aura lieu ici-bas, après que le témoignage de l'évangile aura fini, à la proportion des événements qui se sont accomplis durant les temps de l'évangile. Si, pendant cette durée, il y a eu bien des corruptions et bien des cruautés commises au sein de la chrétienté, toutefois l'œuvre de l'amour de Dieu à salut envers les hommes n'en a pas moins poursuivi son cours, comme elle le fait encore; tandis que des jours bien différents de ceux-ci vont leur succéder. Ce sera quand Dieu interviendra dans les affaires de ce monde, pour soumettre à Christ les royaumes de la terre — que les hommes seront en rébellion ouverte avec Dieu, qu'il y aura une apostasie, et que Dieu procédera contre eux en jugement. Ces jours seront autrement douloureux que les nôtres. Quand Dieu enverra aux hommes « une énergie d'erreur, pour qu'ils croient au mensonge » (2 Thess. 2, 11-12), sera-ce la même disposition que « le témoignage rendu à la grâce donnée dans le Christ Jésus » (2 Tim. 1, 9-10) ? Et, quant à la condition du monde devant Dieu, est-ce une même chose, si Dieu use de patience envers les hommes et leur adresse les invitations de Sa grâce, ou s'Il les livre à une énergie d'erreur, afin qu'ils soient jugés ?

Sans doute, le Seigneur avait une intention quand II a prononcé ce discours, et qu'II a parlé d'événements à venir et de signes (Matt. 24). Il répondait à la question des disciples : « Dis-nous quand ces choses arriveront (le temple détruit), et quel sera le signe de ta venue et de la consommation du siècle » (v. 3). On peut considérer le commencement du chapitre comme ayant reçu un premier accomplissement dans les événements passés, sauf que le Seigneur ne lie pas à la destruction du temple les événements qu'II mentionne, mais qu'II les lie à la *profanation* du temple (v. 15), événement qui n'a pas encore eu lieu, depuis que ces paroles ont été prononcées. Quand cela arrivera, il y aura des témoins de Dieu au milieu de ces événements ; il y aura le résidu d'Israël, que nous avons déjà considéré. Ce seront des jours dans lesquels le mal atteindra, sur la terre, sa plus grande intensité; et les fidèles, plus que d'autres, le sentiront. Mais ils seront abrégés, ces jours. Le Dieu de miséricorde les abrégera pour épargner Ses élus. Or c'est une miséricorde encore, d'avoir donné aux fidèles qui se trouveront dans la tourmente, les indices auxquels ils reconnaîtront que leur délivrance est proche. À eux, les signes seront d'un grand secours.

Enfin, y a-t-il coïncidence entre la prophétie et les événements donnés par les adventistes? Dans l'article que nous examinons, on rapporte Matthieu 24, 15 à 20 à l'approche des armées contre Jérusalem et à la fuite des disciples hors de la ville; et, quelques lignes plus bas, ce même verset 15, appuyé de Daniel 7, 25, on le rapporte au papisme. Mais la teneur du verset est que l'abomination de la désolation, dont il a été parlé par Daniel le prophète, sera établie dans le lieu saint — et le lieu saint, c'est le temple, sur la sainte montagne, à Jérusalem, la ville choisie de Dieu. Or il est difficile de voir un accomplissement de ces paroles dans l'investissement et la ruine de Jérusalem par Titus.

Puis, si l'on considère que, le plus souvent, quand les prophètes reprochent à Israël sa conduite, ils appellent son idolâtrie, ses abominations (Éz. 8); et plus particulièrement, si l'on considère qu'une idole est appelée «une abomination» (1 Rois 11, 7), nous aurons une clef pour comprendre cette parole : «l'abomination de la désolation établie dans le lieu saint». — Au fait, les Romains ont détruit le lieu saint, mais ils n'y ont rien établi, que nous sachions.

D'autre part, aucun pape ne s'est assis dans le temple de Dieu; en sorte que l'exaltation satanique de l'évêque de Rome, n'a pas été l'abomination dont il a été parlé par Daniel le prophète. Si cela était, comment y voir, pour les fidèles de la Judée, le signal de s'enfuir aux montagnes? Il n'y a pas coïncidence. Non, les événement qu'on met en ligne ne répondent pas à la prophétie. Nous nous bornons à le constater.

Le principe adventiste d'interprétation de la prophétie dénature la céleste vocation des chrétiens, en confondant les saints célestes et la nation d'Israël qui héritera de la terre. Pour tout accorder, on en vient aux choses les plus étranges. Nous en dirons quelques mots, pour montrer avec quelles théories on entreprend de rectifier notre foi. Prenons le traité intitulé : «Le sanctuaire de la Bible», du même auteur que les articles auxquels nous répondons. Ce traité s'occupe de la période de deux mille trois cents soirs et matins, donnée au chapitre 8 de Daniel. Voici le texte : « Alors, j'ouïs un saint qui parlait, et un saint disait à quelqu'un qui parlait : Jusqu'à quand durera cette vision touchant le sacrifice continuel, et touchant le crime qui cause la désolation, pour livrer le sanctuaire et l'armée à être foulés ? Et il me dit : Jusqu'à deux mille et trois cents soirs et matins ; après quoi le sanctuaire sera purifié » (v. 13-14).

Ce texte nous transporte au pays de noblesse (la Judée), et révèle qu'il y aurait une scène de transgression d'abord et de désolation ensuite, dans laquelle le sanctuaire et l'armée seraient foulés; et la durée de ces jours douloureux serait de deux mille trois cents soirs et matins. Quelques-uns ont vu dans cette période, qui est de six ans et cent quarante jours, la durée des persécutions d'Antiochus. Mais, on est plutôt conduit à voir, pour la fin, l'accomplissement de ces jours; et d'autant plus, que dans l'interprétation donnée à Daniel, l'ange transporte à la fin de l'indignation la suite de l'histoire de la petite corne. Mais là n'est pas la question, sauf pour dire qu'il n'y a pas de données pour faire des années de ces soirs et matins^[1], et que l'histoire qu'ils embrassent regarde les Juifs et Jérusalem, non la chrétienté.

Or la doctrine des adventistes est que ces deux mille trois cents soirs et matins sont des années qui datent de l'an 457 avant Jésus Christ, et dont le terme échoit en 1844. Mais parvenus à cette date, et, comme l'auteur le confesse, ils découvrirent qu'elle «n'était pas le temps arrêté de Dieu pour la venue de Christ ou pour la conflagration de notre terre » (p. 7, lig. 12), ils ont eu un désappointement. Aujourd'hui, ils maintiennent leurs chiffres, mais ils cherchent à expliquer ce manque de coïncidence avec les événements.

Ayant eu une grande déception en 1844, ils ont châtié leur théorie en disant que le sanctuaire dont l'ange parlait à Daniel n'est point *la terre*, comme ils l'avaient cru, mais le lieu très saint dans le ciel, distribué en premier et second appartement. Le Seigneur, disent-ils, a commencé Son ministère comme souverain Sacrificateur dans le premier, Il l'achèvera dans le second (p. 13, lig. 7 et 32).

Demandons, avant d'aller plus loin, si le sanctuaire nommé dans ce verset du livre de Daniel est réellement le sanctuaire dans le ciel ? Est-ce d'un sanctuaire céleste qu'il est dit dans le même passage : « Le sacrifice continuel fut ôté par cette corne ; et le domicile assuré de son sanctuaire fut jeté par terre » (v. 11) — et : « pour livrer le sanctuaire et l'armée à être foulés » (v. 13) ? Non. C'est le sanctuaire que Daniel connaissait, le sanctuaire qui avait sa place à Jérusalem, dans la montagne de la sainteté de l'Éternel, et que le prophète n'oublie point dans sa requête, quand il dit : « Pour l'amour du Seigneur, fais reluire ta face sur ton sanctuaire désolé » (Dan. 9, 17) — ce même sanctuaire qui serait détruit après la soixante-neuvième semaine par le peuple du conducteur qui viendra (Dan. 9, 26), et qui doit être relevé, mais ne l'a pas encore été jusqu'à ce jour. Ainsi la purification adventiste du sanctuaire s'opère absolument dans le vide [2]. Mais passons.

On ose à peine, en répétant les notions des adventistes, y joindre le nom de Dieu, et, s'il n'y avait pas une profonde perversion à signaler, on les laisserait dans leur propre obscurité. D'après ces notions, le sanctuaire est surtout un lieu de jugement : À la conclusion d'une des grandes chaînes prophétiques de Daniel (p. 7, lig.

20), savoir depuis 1844 (p. 6, ligne 30), a lieu la purification du sanctuaire (p. 6, lig. 27). Dieu le Père est assis en jugement (p. 16, lig. 7). Un jugement investigateur s'ensuit (p. 16, lig. 6). Et en cela consiste la purification du sanctuaire (p. 16, lig. 13). Mais il s'y joint l'achèvement de l'œuvre du souverain Sacrificateur. Le sanctuaire ayant subi, par l'aspersion du sang, la transmission des péchés des pénitents (p. 11, lig. 25), le Christ terminera Son office comme sacrificateur, en le purifiant (p. 13 et 14, lig. 1-14, et p. 16, lig. 26). Cela aura lieu, nous dit-on, quand, « sous la septième trompette » (p. 13, lig. 12), le temple de Dieu (Apoc. 11, 19) sera ouvert dans le ciel (p. 14, lig. 13), et que « les péchés du peuple de Dieu, qui avaient été transmis au sanctuaire par le souverain Sacrificateur, sont ôtés du sanctuaire, et sont effacés du registre dans le ciel avant d'être placés sur la tête du bouc émissaire, ou le bouc azazel. Or, azazel... ne peut signifier autre chose que Satan (p. 14, lig. 16-23) ».

Parmi les choses qu'on entend, il en est desquelles on peut dire : « Tout n'est pas évangile » ; mais de celles-ci, rien n'est évangile : on ne sait où poser le pied. Notons que ce sanctuaire est souillé par le sang, et s'il est ensuite purifié, ce n'est point par le sang : il l'est par l'acte d'effacer du registre les péchés du peuple de Dieu. L'auteur parle bien du sang de la victime, porté dans le lieu très saint, lorsqu'il rappelle l'ordonnance lévitique ; mais quand il en vient à sa doctrine, le sang de propitiation ne paraît que comme une chose qui souille, comme une transmission des péchés au sanctuaire, ce qui exige la purification de ce dernier. Pauvre consolation pour ceux qui sont ici-bas dans le combat de la foi!

Avec cette doctrine, l'efficace du sang de Christ est perdue : point d'expiation réelle, puisque le sang n'est devant Dieu que comme une chose qui souille le sanctuaire; — point de salut, puisque, en outre de la propitiation, il faut avoir vaincu ses péchés pour hériter de la vie éternelle — et surtout point de Sauveur, car celui qui n'efface les péchés qu'en « montrant par le livre de mémoire de Dieu qui a réellement vaincu » (p. 18, lig. 5-7), n'est pas Celui qui, par une seule offrande, a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés [Héb. 10, 14].

Il est heureux pour nous d'avoir mieux; d'avoir un sanctuaire dans lequel notre souverain Sacrificateur est entré avec Son propre sang, une fois pour toutes, ayant obtenu une rédemption éternelle (Héb. 9, 12); un sanctuaire céleste que Dieu nous a ouvert par le sang de Christ, dans lequel nous avons accès par la foi, et approchons avec assurance d'un trône de grâce (Héb. 10, 19-22; 4, 16); — un sanctuaire où siège à la droite de la Majesté un Sacrificateur qui paraît pour nous devant la face de Dieu (Héb. 9, 24), Celui qui nous soutient durant la course et qui peut sauver entièrement ceux qui s'approchent de Dieu par Lui (Héb. 7, 25).

Rien de tout cela dans le sanctuaire des adventistes. Pour nous en arranger, il nous faudrait renoncer à toute la vérité que notre foi a reçue touchant les lieux saints. Nous n'y sommes pas préparés. Le sanctuaire adventiste est, comme nous venons de le voir, un sanctuaire dans lequel Celui qui siège n'a affaire qu'avec le jugement. La rédemption n'y est pas de grande valeur, puisqu'il n'y aura de sauvés que ceux qui auront vaincu leurs péchés (p. 17, lig. 20-26). Et c'est ce que l'auteur appelle : « *Prendre part* à l'œuvre propitiatoire de Christ » (p. 17, lig. 25). — Au fait, ce sanctuaire est purement fantaisiste, et s'il est quelque chose de plus, c'est un sanctuaire anti-chrétien. Si l'auteur connaissait Dieu, oserait-il, comme il le fait, exprimer des choses aussi profondément subversives de la grâce de Dieu et du salut ?

Qu'on nous permette encore un détail complémentaire à l'endroit du salut. Si, avant ce jour, vous avez laissé votre cœur s'abandonner à la paisible joie du pardon et du salut, comme d'une grâce qui vous appartienne maintenant, vous avez eu tort, ou du moins vous n'avez pas été adventiste en cela, car, d'après ce système, l'œuvre d'effacer les péchés n'est pas encore opérée; on ne sait pas encore si l'on sera sauvé; et ce n'est qu'à la dernière trompette que seront mis en possession de la vie éternelle ceux qui l'auront méritée^[3].

Voici en quels termes on vous le dit : « Ils (les justes) seront mis en possession de la vie éternelle au moment même où la trompette sonnera » (p. 16, lig. 39). « Les justes ont besoin d'un souverain sacrificateur jusqu'à ce que leurs péchés soient effacés ; et leurs péchés ne pourront point être effacés avant le jugement » (p. 17, lig. 34). « L'œuvre d'effacer les péchés sera la dernière œuvre de notre souverain Sacrificateur » (p. 18, lig. 2). — À ce compte, l'apôtre Paul avait bien tort d'écrire aux Colossiens : « Il vous a vivifiés ensemble avec lui, nous ayant pardonné toutes nos fautes, et ayant effacé l'obligation qui était contre nous » (Col. 2, 13-14). Les adventistes ne reçoivent pas ce témoignage. Mais ce qui est encore plus sérieux, c'est de donner un démenti à Celui qui a dit, en parlant des croyants sous la seconde alliance : « Je ne me souviendrai plus jamais de leurs péchés, ni de leurs iniquités (Héb. 10, 17).

Et c'est avec leurs notions subversives et le vague dont ils entourent l'arrivée du Seigneur, qu'ils veulent nous préparer à L'attendre! Je dis le vague, parce qu'après avoir signalé des événements, et fixé une date qui s'est trouvée erronée, on vient ensuite, pour nous calmer, nous entretenir des mystères d'un sanctuaire qui n'existe pas. Ou bien vous attendez le Seigneur chaque jour, ou vous ne L'attendez pas du tout. Trouver une date? Plus d'un s'y est essayé, plus d'un s'est égaré, parce qu'aucun moment ne nous a été donné, et qu'il faut attendre sans cesse. Ah! si la voix qui nous appelle à l'attente de Christ avait le son juste, ce n'est pas à nous qu'il conviendrait de fermer l'oreille. Mais pour produire une vraie attente, donnez la vérité. C'est la vérité qui sanctifie. Sans elle, comment se détacher du monde et s'avancer au-devant du Seigneur? Peu de choses réveillent dans l'âme des sentiments de bonheur comme la nouvelle que le Seigneur est près de venir. Si l'Esprit de Dieu avertit les saints à cet égard, comme c'est le cas évident de nos jours, l'avertissement est bien digne de notre attention. Veillons à ce que la promesse ne perde pas de sa saveur, et qu'elle n'éprouve pas le sort d'autres vérités importantes qui sont tombées dans le domaine d'une profession morte et par conséquent sans force. On peut croire à cette vérité et cependant ne pas attendre le Seigneur. Malheur à ceux qui en sont là. Mieux vaudrait ne pas avoir cette responsabilité.

Attendre le Seigneur, c'est quelque chose qui pénètre la vie spirituelle jusqu'à la moelle. Cela aiguillonne la conscience à l'endroit de la responsabilité, et rend vigilant et attentif dans un service dont il faudra rendre compte à Celui qui vient. Mais, avant d'avoir la responsabilité du serviteur, nous avons connu Jésus comme Celui qui est le premier-né entre plusieurs frères [Rom. 8, 29], et qui viendra pour nous introduire dans Sa propre joie, car nous Lui serons conformes, et si nous souffrons avec Lui, nous régnerons aussi avec Lui [2 Tim. 2, 12]. Nous avons une espérance qui sera accomplie en ce jour béni. La venue de Jésus atteint de même les affections spirituelles. Quand Il sera venu, nous serons toujours avec le Seigneur. Qui, nous? Les saints qui seront réunis auprès de Lui, à Sa venue. Un chrétien n'est pas dans cette attente avec un cœur isolé : ses affections s'étendent à tous ceux que l'arrivée de Jésus embrasse. Se rencontrer devant Dieu, dans une même condition, lie les cœurs. On le sent. Mais plus encore que cela, nous rencontrerons Celui qui s'est emparé de nos cœurs, et dont nous avons connu l'amour, les soins, les délivrances. Bien que nous ayons répondu si pauvrement à toute Sa grâce, nos cœurs ont cependant discerné en Lui « la pierre élue et précieuse » [1 Pier. 2, 6]. Après L'avoir connu dans les réalités de la foi, et nous être attachés à Sa personne, nous trouverons en Sa venue que le lien est indestructible : « Nous serons toujours avec Lui » [1 Thess. 4, 17]!

^{1. ↑} Deux mille trois cents alternatives de l'obscurité et de la lumière : « Ainsi fut le soir, ainsi fut le matin ». Quand une période prophétique est donnée de deux mille trois cents soirs et matins, est-on fondé à dire que cela signifie deux mille trois cents ans ? Et si l'on voulait avancer qu'un soir et matin de Genèse 1 doit s'entendre d'une durée de plus de vingt-quatre heures, cela encore ne prouverait pas que c'est une durée d'un an.

^{2.} Î La purification du sanctuaire mérite d'être considérée. Dans le tabernacle au désert, le sanctuaire était purifié par le sang d'une offrande pour le péché. Cela signifiait que les choses qui sont dans les cieux seraient purifiées par le

sang, mais ce devait être par de meilleurs sacrifices. Or, nous apprenons, dans Hébreux 9, 24, que le sang de Christ, porté par notre souverain Sacrificateur dans les lieux saints, en est la purification. Mais quant à la purification du sanctuaire, mentionnée dans Daniel 8, 14, ce qui en est dit montre que la purification a lieu au moyen des jugements contre l'infidélité. On trouverait à cela une faible ressemblance dans la purification du temple par les rois pieux de Juda, tels qu'Ézéchias et d'autres. En outre, la purification s'opère durant les deux mille trois cents soirs et matins, au terme desquels elle est accomplie. Si nous comprenons de cette manière la purification du sanctuaire dont il a été parlé à Daniel, nous y sommes autorisés, soit par le contexte, soit par une note de la version de David Martin, édition de 1707, où nous lisons : « Après quoi le sanctuaire sera nettoyé». Le mot hébreu « nitseddak» signifie proprement être justifié». — La version allemande, d'Elberfeld, 1871, a : « gerechtfertigt». D'après une autre note de D. Martin, le mot employé dans Lévitique 16, pour exprimer la purification du tabernacle, est un autre mot que celui qu'on trouve en Daniel 8, 14. Enfin, si quelqu'un a lu une fois les versets 23 et 24 de Hébreux 9, comment peut-il parler d'une purification du sanctuaire céleste qui n'aurait pas eu lieu avant l'année 1844 ?

3. ↑ « Méritée » est bien le mot. Comparez p. 16, lig. 34 et p. 17, lig. 26.